

**Rapport n° 1 :****Approbation du verbatim du 15 septembre 2022**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
<b>Séance du Conseil académique</b>	19 octobre 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

<b>1. Approbation du verbatim du CAC du 29 juin 2022 .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Point information situation d'UBFC – Dominique Grevey .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Nouvelle direction de l'école doctorale Environnement-Santé .....</b>	<b>17</b>
<b>4. Résultats des dispositifs Région 2022 « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques » .....</b>	<b>18</b>
<b>5. Questions diverses .....</b>	<b>19</b>

**VERBATIM  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
DE LA COMUE UBFC  
(SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022)**

*(La séance du CAC est ouverte à 14 h 33, en salle du conseil (UBFC Besançon) et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAC de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : - : -

**M. Chamagne.**- Bonjour à toutes et à tous.

*(M. Chamagne procède à l'appel).*

Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer ce CAC plénier.

**1. Approbation du verbatim du CAC du 29 juin 2022**

Je partage mon écran ; vous voyez donc apparaître le compte rendu.  
Concernant l'approbation du compte rendu du CAC du 29 juin, avez-vous des remarques, des suggestions ou d'autres commentaires à faire ? *(Néant)*.

Je le mets aux voix :

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Il est adopté à l'unanimité moins une voix.

Je vous remercie.

**2. Point information situation d'UBFC – Dominique Grevey**

Je vous propose de commencer la séance, sachant que c'est un CAC qui n'est pas très lourd en termes de dossiers et de temps.

Je propose de passer la parole au président de la ComUE, Dominique Grevey, qui est parmi nous en présentiel. Il va nous faire un point de situation.

**M. Grevey.**- Bonjour à toutes et à tous.

Je vais faire un petit point en commençant par un agenda de ce qui s'est passé depuis la dernière fois que nous nous sommes vus.

Lorsque nous sommes rentrés de congés, le 22 août, le ministère convoquait les présidents de l'uB, de l'UFC et d'UBFC pour une réunion le 2 septembre. On avait dans l'idée qu'on allait nous donner des réponses officielles quant à la demande du double siège.

Le 1<sup>er</sup> septembre, l'université de Bourgogne a voté son retrait d'UBFC si le double siège n'était pas accordé.

Le 2 septembre, lorsque nous sommes arrivés à la réunion, il y avait le directeur de Cabinet de la ministre, une autre personne du Cabinet, la directrice générale de l'enseignement supérieur et la rectrice de région académique, bien entendu avec les trois présidents d'université.

Il nous a été dit que le double siège ne pouvait pas être accordé et que pour la suite, il fallait prendre en compte que le site était plutôt dans une position dominante au niveau national, avec de nombreux succès engrangés.

Ensuite, le directeur de Cabinet a donné la parole à tout le monde. Tout le monde s'est donc exprimé, chacun avec des positions que vous connaissez, il n'y a pas besoin de les redire.

À la fin, le directeur de Cabinet a fait la synthèse de façon assez sèche. Cela n'a donc pas duré très longtemps. Il a dit que la réforme de 2015 avait entériné certains équilibres qui ne seraient pas modifiés. Ils parlaient des sièges en région au moment de la fusion. Il a dit que le choix du CA de l'université de Bourgogne ne serait pas discuté puisque l'université est souveraine et que le ministère reverrait sa copie sur les projets qui avaient été montés en synergie. Il a insisté sur les derniers, dont le projet Excellence Harmi, il a aussi parlé des EquipEx, donc EquipEx+, j'imagine, etc.

Il a dit qu'on ne pouvait pas déstructurer en gardant les projets, que les projets ayant été "vendus" dans une configuration donnée, ils ne peuvent pas être maintenus en l'état si la configuration change.

Il a dit qu'il attendait le positionnement clair de tous les partenaires avant de prendre des décisions administratives et qu'il restait à disposition pour avancer.

Je pense donc que le message était très clair.

Depuis, les chefs d'établissement se sont déjà réunis à deux reprises pour parler du projet. Une troisième réunion est planifiée la semaine prochaine, l'idée étant de définir le projet que les chefs voudraient porter ensemble et avec qui ils souhaitent le porter.

Ce que dit le Président de l'université de Bourgogne - qui est juste -, c'est que nous aurions peut-être intérêt à rajouter quelques partenaires avec lesquels nous avons travaillé dans quelques projets, notamment le projet ISITE. Il pense aux établissements de santé et aux organisations nationales de recherche. C'est quelque chose qui se discute. Cela peut être pertinent.

Ensuite, une fois qu'on aura le projet et avec qui, ce sera « comment », c'est-à-dire quel est le vecteur de ce portage, donc en fait la boîte avec laquelle on va porter les choses.

Là, on sait qu'on a trois possibilités :

- Une convention de coordination territoriale ou une coopération territoriale, je ne sais plus trop parce qu'on dit toujours CCT. Je me rappelle donc bien de l'acronyme CCT.

Pour ce que j'en ai compris, la CCT nous ferait perdre les PIA. Perdre les PIA, ce n'est pas seulement les 50 millions, pour moi c'est aussi le positionnement des équipes au niveau national et international qui est important. Perdre tout cela, c'est prendre un risque majeur de disparaître de la carte des sites qui comptent, de mon point de vue.

- La ComUE expérimentale. C'est pour moi l'outil minimum qu'il faudrait avoir, en sachant que c'est un outil qui est très sensible aux sauts d'humeur des établissements. Ce n'est pas péjoratif, cela veut dire que si un établissement ne veut pas "jouer le jeu", la ComUE est clairement en difficulté.

- Les établissements publics expérimentaux. On sait très bien que cela passe par une fusion des deux universités. Aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit la meilleure solution.

Là, je vous donne mon avis et les éléments factuels, vous pourrez donc faire le tri.

Nous avons déjà eu une discussion autour des attentes des établissements, des lignes blanches à ne pas franchir car il est important d'en discuter. Ceci nous a permis de définir une vision commune des enjeux qui seront à valider en début de réunion de travail la semaine prochaine. C'est surtout basé sur le développement de la recherche. C'est l'élément qui fait le plus consensus, en se disant que si on développe la recherche, la capacité de recherche, les établissements seront en mesure de développer les formations, etc. Il s'agit donc d'aller un peu dans ce sens-là avec les atouts, c'est-à-dire surtout lier les atouts communs que nous avons avec les enjeux de société et les enjeux de territoire.

Les enjeux de société, c'est plutôt autour de préserver la planète en transformant les modes de vie et nourrir et soigner la population.

On avance donc petit à petit.

La semaine prochaine, on verra quels sont les objectifs. Lorsqu'on dit, par exemple, que l'on veut susciter l'intérêt des talents, quels sont les objectifs ? Est-ce que c'est de faire venir plus de jeunes locaux, internationaux ? Est-ce qu'on essaye de faire venir des chercheurs seniors ? Est-ce qu'on imagine faire revenir des ex-doctorants qui sont en postdoc dans des universités prestigieuses ? Ceci peut avoir du sens pour créer des connexions.

Il y a donc beaucoup de choses que l'on peut aborder. Je vous donne quelques exemples qui ne sont pas exhaustifs et qui ne représentent pas l'entièreté du périmètre, ceci pour vous dire que la discussion existe.

Après, il y aura forcément des indicateurs. C'est quelque chose de classique, avec des ressources.

Là où cela risque d'être plus compliqué, c'est concernant l'organisation puisque si tout le monde campe sur ses positions, on ne va pas y arriver. Il faut donc trouver la position qui soit la meilleure possible.

Voilà la situation factuelle dans laquelle j'ai rajouté quelques éléments qui me sont propres.

Maintenant, je voudrais revenir sur certaines déclarations que j'ai entendues ou lues, je ne m'en rappelle plus exactement, notamment sur le fait que certains doctorants d'UBFC ne sont pas payés depuis le mois de mai.

Après enquête, ce ne sont pas des doctorants rémunérés par UBFC qui ne sont pas payés depuis le mois de mai. Je vous l'indique parce que c'est toujours désagréable pour les services que d'entendre ce genre de choses. Je voulais donc justement axer un peu mon propos autour de cela, profiter de ce temps de parole vous dire tout le travail qui a été fait par les équipes en lien notamment - si je reste sur les notions de recherche - avec les responsables administratifs des unités de recherche.

Les procédures ont toutes été revues et sont partagées. On a mis en place des procédures justement pour les problèmes de rémunération parce que cela peut arriver. Le doctorant peut en effet arriver une fois que la paie du mois est finie. Je rappelle que la paie du mois de septembre, par exemple, doit être terminée avant le 15 ou le 20 août. Si le doctorant arrive le lendemain ou le jour même et que le dossier n'est pas fait, il ne sera pas payé avant octobre. Mais ceci n'arrive pas chez nous parce que nous avons mis en place des aides d'urgence remboursables pour les doctorants. Nous versons donc toujours au moins 90 % de la rémunération nette des personnels, ce qui est plus bas dans certains établissements si je fais une petite comparaison.

Les équipes sont très réactives pour justement essayer de pallier les manques d'anticipation qu'il peut y avoir à différents niveaux, ou pour engager les régularisations des situations. Ce qui arrive quelquefois. Ce n'est pas le cas général, mais parfois le doctorant est

là depuis un mois et le porteur en parle au RA qui n'était pas au courant, qui contacte UBFC et on essaie de faire le plus vite possible. Ce sont des éléments qui peuvent arriver.

C'est quelquefois la DDFIP qui ne paye pas les doctorants parce que ce n'est pas nous qui établissons les fiches de paie. Nous donnons des éléments à la DDFIP et c'est elle qui fait les choses, c'est ce qu'on appelle la paie à façon.

En janvier, nous avons eu un problème parce qu'une dizaine de doctorants et une dizaine de personnels n'ont pas été payés. Des aides d'urgence ont bien entendu été versées, mais nous avons des choses qui ont duré un peu parce que la DDFIP a cru qu'on avait donné des acomptes et, dans les paies suivantes, a enlevé les montants que nous avions donnés en aide d'urgence, sauf que les aides d'urgence sont remboursables, etc. Il s'agit donc là d'imbroglios entre services administratifs qui sont assez intéressants et que nous essayons de résoudre une bonne fois pour toutes avec la comptable d'UBFC.

Les relations ne sont pas toujours simples lorsqu'il y a des intermédiaires dans tous les sens. Je ne dis pas que, de temps en temps, il n'y a pas des erreurs qui sont faites par les services parce qu'il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne font pas d'erreurs.

Ce que je peux vous dire, c'est que les équipes sont engagées, qu'elles font vraiment le maximum et qu'aujourd'hui, elles souffrent de la situation parce que contrairement à une croyance qui existe dans certains endroits – puisque j'en ai entendu parler –, elles ne sont pas dans des positions faciles en ce sens que si on soldait le sort d'UBFC, ces personnes ne retourneraient pas leurs établissements comme certains peuvent croire puisque, sur les 80 personnes, à peu près 60 sont en CDD.

Je veux bien qu'on dise qu'on va s'occuper avec précaution des personnels, sauf que je voudrais en être vraiment sûr. On avait activé les DGS des établissements justement pour travailler sur l'amélioration des procédures. Ce que je peux vous dire, c'est que mon DGS n'a jamais réussi à réunir l'ensemble des DGS des établissements pour travailler sur ce sujet. Quand on dit, aujourd'hui, que demain cela se passera bien, je suis donc tout de même inquiet et c'est le sujet sur lequel je resterai très vigilant. Et c'est le sujet qui fait que je reste là, que ce soit bien clair, c'est pour m'occuper du sort des personnels. J'espère que nous y arriverons.

J'ai envie de dire qu'il est inutile d'ajouter des accusations qui sont injustes. D'accord pour des accusations justes, je veux bien, mais quand c'est injuste, ce n'est pas terrible pour les services, surtout si c'est colporté par des personnes qui n'utilisent pas UBFC ou qui ont utilisé UBFC mais dans des temps où les choses ne se passaient pas très bien avec les services administratifs parce qu'on essayait de mettre en place des choses et qu'il y avait des problèmes de gouvernance. Vous vous rappelez la crise de 2018 où il y a effectivement eu des cas où cela ne se passait vraiment pas bien.

Je crois qu'aujourd'hui, les choses se passent relativement bien. Je ne dis pas que tout est parfait parce que le parfait n'existe pas, mais je peux vous assurer que toutes les équipes sont vraiment engagées et font tout pour arranger les situations qui sont difficiles. Je voulais le dire parce que c'est vraiment l'élément le plus important, me semble-t-il.

Il y a bien sûr l'avenir du site, mais là, ce sont les chefs d'établissement qui décideront du chemin qu'ils veulent poursuivre.

Je ne vais pas vous embêter plus longtemps avec cela. Je reste à l'écoute si vous avez des questions ou des remarques.

**M. Chamagne.**- Merci Monsieur le Président.

Je vais ouvrir le débat, en commençant par Jean-Yves Rauch qui est présent dans la salle.

**M. Rauch.**- Est-ce qu'UBFC peut se poursuivre avec les deux universités de Franche-Comté, l'université technologique de Belfort et les 5 établissements membres sans l'uB ?

**M. Grevey.**- C'est une hypothèse de travail.

**M. Rauch.**- Que dit le ministère à ce sujet ?

**M. Grevey.**- Le ministère est très clair. Il dit : « Vous prenez vos responsabilités, nous prendrons les nôtres. Si vous décidez de travailler tous ensemble dans quelque chose qui est au moins une ComUE, c'est bien. Si vous décidez de travailler autrement, on verra ce qu'on fait ».

**M. Rauch.**- Est-ce que la punition sera pour tout le monde ?

Si les six établissements souhaitent continuer à travailler ensemble et que le ministère dit que comme la structure a changé, il supprime les PIA, ce sera finalement tout le monde qui sera puni.

**M. Grevey.**- A Paris, la position n'est pas tranchée. J'ai utilisé mon réseau. Les discussions portent sur la puissance de la frappe. On ne m'en a pas dit plus.

**M. Rauch.**- Ce qui veut dire qu'il y aura « frappe ».

**M. Grevey.**- Oui, mais s'il s'agit de nous dire que nous sommes des vilains, cela ne fera pas trop mal. On pourra facilement l'encaisser. Si la frappe est plus violente, c'est différent. Je vous le dis de façon très triviale, mais tout ce que je sais, c'est que c'est un débat et que je n'ai pas réussi à en savoir plus parce qu'ils n'ont pas voulu me le dire.

**M. El Naboulsi.**- Dans tous les cas, suite à ce que j'appelle « l'uBxit », il va y avoir un nouveau décret. L'ancien n'est plus valable. Il faut donc le nouveau décret pour la mise en place si jamais nous allions vers cette trajectoire, à savoir les établissements sans l'uB. Ce qui prend du temps.

**M. Rauch.**- Nous avons un an et demi.

**M. El Naboulsi.**- C'est jusqu'à décembre 2023.

**M. Rauch.**- J'ai vu dans la presse bourguignonne un article disant que le contrat de site s'arrêtait fin mars 2024.

**M. Grevey.**- Non, ce n'est pas ça.

Pour le contrat de site, c'est là où c'est le plus compliqué, c'est que la partie recherche s'arrête en décembre 2023 et la partie formation en juin ou juillet 2024. Ce qui veut dire que dans cette zone-là, on change de contrat de site.

Si on est puriste et que l'on regarde 18 mois à partir du moment où l'uB a dit qu'elle voulait sortir, on arrive effectivement au 3 mars ou quelque chose comme cela, donc début mars.



**M. Rauch.**- Est-ce que l'uB a envoyé officiellement un courrier au ministère pour dire qu'elle sortait d'UBFC ?

**M. Grevey.**- Elle m'a envoyé un courrier. Je ne vous en parle pas parce que nous sommes dans le temps politique de discussion sur comment poursuivre, sachant que je garde toujours espoir que nous allons rester groupés autour d'une ComUE qui ne sera peut-être pas celle d'aujourd'hui. Il faut en effet conserver cet espoir avant d'entériner que c'est fini.

**M. Rauch.**- Vous avez donc reçu ce courrier ?

**M. Grevey.**- Oui.

**M. Rauch.**- C'est donc clairement officiel.

**M. Grevey.**- Oui, c'est officiel, mais ce qu'un CA fait, il peut le défaire.

Ils ont dit qu'ils ne voulaient pas de la ComUE UBFC, mais peut-être que si on a un projet et quelque chose qui tient la route avec une ComUE expérimentale différente, uB reviendra en arrière. En tout cas, nous sommes dans la négociation, dans la discussion.

Je ne dis pas que c'est ce qui va arriver, mais il faut que l'on se donne le temps d'essayer d'y arriver.

**M. Barakat.**- Vous parlez de projet. Mais si on analyse la situation telle qu'elle est, il y a eu vote du CA de l'uB pour se retirer. C'est tout de même le Conseil décisionnel d'une université qui a décidé de se retirer. C'est donc officiel. Ensuite, un courrier a été envoyé, c'est officiel.

Que prévoient les statuts de la ComUE en cas de retrait, donc d'un point de vue purement juridique ?

**M. Grevey.**- Il faut qu'il y ait une discussion en CA d'UBFC sur le sujet.

**M. Barakat.**- Est-ce que cette discussion a eu lieu ?

**M. Grevey.**- Non puisque le prochain CA aura lieu le 22 septembre. Il n'y a donc pas eu de CA et je ne pense pas que ce soit bien de le mettre le 22 septembre parce que c'est la semaine prochaine et nous sommes toujours dans un temps un peu politique pour essayer de faire en sorte qu'il puisse y avoir une modification de la position.

**M. Barakat.**- Même après le vote du CA de l'uB ?

**M. Grevey.**- Oui.

**M. Barakat.**- Comment le Conseil d'administration de l'université, qui a voté à la majorité, peut-il revenir sur sa décision ?

**M. Grevey.**- Parce qu'ils ont dit qu'ils voulaient sortir de la ComUE UBFC. Pour moi, ils n'ont pas dit qu'ils voulaient sortir d'une structuration ComUE. Ce qui veut dire que si on leur propose - et c'est l'objet des discussions - des modifications, qu'on envisage des

modifications de missions, d'organisation, etc., qui permettent de retenir l'uB dans le groupe avec une ComUE, on peut en rediscuter ensuite plus sérieusement en CA, en CAC, etc.

C'est-à-dire que certes, nous avons reçu le courrier, mais nous considérons que ce n'est pas forcément l'arrêt du truc. « L'arrêt du truc », ce sera une fois qu'on aura discuté du projet, etc. Soit l'uB confirme sa position, auquel cas nous discutons du retrait du partenaire, soit l'uB dit que l'on peut rediscuter mais dans le cadre de ce nouveau projet et là, on rediscute en interne.

**M. Barakat.**- Dans tous les cas, on va réinitialiser le système.

**M. Grevey.**- Oui, je pense.

**M. Rauch.**- Le point fort de l'uB portait sur la position du siège, donc soit l'établissement expérimental aura son siège à Dijon, soit il n'y aura pas d'uB dans UBFC.

**M. Grevey.**- Je ne sais pas.

**M. Vigreux.**- Deux choses.

Si j'ai bien lu le vote du CA, il était lié au double siège, si on revenait sur le double siège. D'après ce que tu nous dis et d'après ce que le ministère a dit, il n'y a pas de double siège possible et ils ne reviendront pas sur ce qui a été entériné en 2015. C'est la logique dans laquelle se place l'Etat.

D'un autre côté, il y a l'autonomie des universités et on sait très bien tout ce que cela veut dire et tout ce que cela a impliqué lorsque c'est passé, sachant que certains avaient montré les dangers de cette logique.

En tout cas, on lit des déclarations ici ou là dans la presse - puisque chacun essaie de récupérer les informations qu'il peut avoir - où il est clairement dit que l'on veut travailler tous ensemble.

Comment fait-on tenir une équation - je m'adresse à mes collègues des sciences dures - dans laquelle on a l'absence de double siège, où on veut travailler ensemble et où on veut en fin de compte autre chose, une alternative ?

Avec ce qui est proposé, c'est-à-dire une convention de coordination territoriale, de ComUE expérimentale, il s'agit de savoir où et si les acteurs veulent aller ensemble. Il me semble que c'est la question à se poser parce que sinon, sachant que nous sommes en pleine évaluation HCERES, je trouve que c'est un mauvais signe pour l'ensemble de la communauté.

Quel est le plan B ? Quels sont véritablement les plans B ? Parce que d'après ce que j'avais compris - et on en avait parlé lors du dernier CAC -, le CNRS nous avait clairement dit, non seulement Antoine Petit, mais également lors de la réunion que nous avons eue avec la DR6, que la convention de site du CNRS avait été signée avec UBFC et qu'ils ne voulaient entendre parler que d'UBFC.

Que fait-on avec cela ?

**M. El Naboulsi.**- J'avais également posé cette question du plan B. Il y a en effet le CNRS, mais il y a aussi la Région, avec les appels en cours.

Il y a donc ce plan B qui est : « que fait-on ? » Il y a aussi le personnel qui est ici. Doit-on le réintégrer ailleurs ? Ce sont des points très importants. Et les doctorants, que fait-on avec eux ? Que fait-on de ceux qui démarrent cette année en thèse ?



Je porte la parole de mes collègues, des doctorants, du personnel qui est ici. Donc quel est le plan B ?

Si cela ne marche pas, que fait-on ? Comment défaire la chose ?

**M. Grevey.-** Imaginons le pire ; ça éclate. Si je prends les écoles doctorales, on peut imaginer qu'on revienne au même état qu'avant. Il y avait des écoles doctorales partagées, mutualisées, en tout cas on travaillait entre les universités et il y avait trois endroits co-accrédités. Mais là, je parle sous le contrôle de Pascal Neige. Il y avait l'uB, l'UFC et l'UTBM qui étaient co-accréditées. Cela peut donc revenir comme ça dans le pire des cas.

Pour les doctorants, sachant que nous avons à peu près 1 700 doctorants sur le site. À début septembre, nous en avons 380 rémunérés par UBFC, ce qui veut dire que les 1 300 restants sont rémunérés dans les autres établissements. Il n'y a donc pas d'incidence pour les 1 300 restants.

Ensuite, les doctorants sont payés sur des crédits. J'imagine que l'on va renvoyer ces crédits dans les établissements qui rémunéreront les doctorants. Sachant que jusqu'à fin 2023, on reste dans UBFC. Après, on en arrivera peut-être – puisque ce sont des histoires de négociations – à dire, si nous avons des doctorants qui doivent soutenir dans le courant de l'année 2024, qu'on maintient la structure administrative d'UBFC en extinction jusqu'à fin 2024. Mais je dis n'importe quoi puisque c'est un peu idiot de transférer des choses dans les établissements lorsqu'on arrive sur la fin. Cela n'a pas forcément de sens. Il y aura donc peut-être un élément qui ira dans ce sens-là. Ce sera des discussions que nous aurons entre les établissements et avec le ministère.

Pour les projets, c'est un peu pareil. Mais il faut réussir à faire en sorte que les DGS travaillent ensemble pour voir comment faire les choses de la façon la plus fluide possible, sachant qu'il faut que ce soit sans douleur.

**M. El Naboulsi.-** On est d'accord, mais il ne faut pas attendre la dernière minute. Il faut vraiment préparer le plan pour avoir moins d'impacts sur les étudiants, sur les doctorants, les masters internationaux ou encore le personnel d'UBFC. C'est cela l'objet d'un plan B, donc de préparer les choses si jamais cela ne marche pas. Il ne faudrait pas attendre la dernière minute.

**M. Rauch.-** Le projet Harmi devait démarrer, il devait avoir son *kick-off* le 14 septembre, hier. Est-ce qu'il a eu lieu ?

**M. Grevey.-** Non.

**M. Rauch.-** Le projet est donc suspendu ?

**M. Grevey.-** Pour l'instant, on m'a demandé de ne pas lancer le projet.

**M. Rauch.-** Le chercheur, Laurent Philippot, est à AgroSup ?

**M. Grevey.-** Il est à INRAE.

**M. Rauch.-** INRAE dans l'uB ou dans AgroSup ?

**M. Grevey.**- Tout dépend de ce qu'on appelle "dans l'uB" ou "dans AgroSup". Il est en fait dans une unité de recherche qui s'appelle Agroécologie qui est hébergée dans les locaux d'INRAE. C'est une unité de recherche qui associe des INRAE avec des uB et des instituts Agro Dijon.

**M. Rauch.**- Comme réagit-il ? Que dit-il ?

**M. Grevey.**- Il est forcément énervé.

**M. Rauch.**- Mais comme il est INRAE, il peut bouger. Il peut partir dans une autre ComUE, dans un autre établissement. Il peut aller à Paris, à Lyon ou à Strasbourg.

**M. Grevey.**- Il est sur le centre de Dijon. Mais il peut même aller en Suède s'il en a envie, vu son palmarès scientifique. C'est le chercheur le plus cité du site.

**M. Rauch.**- Il est en effet dans les 1 000 premiers du monde, ce qui vaut 6,8 points dans le classement de Shanghai.

**M. El Naboulsi.**- Et pour les projets Région de cette année, que fait-on ?

Quelle est la position de la Région ?

Si j'ai bien compris, c'est *stand-by*. Il y a des dates limites. Il me semble que pour les appels, c'est bientôt. Que fait-on ? On saisit ? On ne saisit pas ?

**M. Grevey.**- Il faut saisir, il faut y aller. Il y aura de toute façon des crédits qui seront donnés par la Région. Ils seront donnés avant la mort d'UBFC. Après, ces crédits seront transférés dans les établissements.

**M. El Naboulsi.**- Je prends un exemple simple, celui d'un projet commun avec des Dijonnais, avec des collègues de l'uB et nous devons déposer à la Région. Les gens de l'uB partent. Que fait-on ?

**M. Grevey.**- Il faut continuer.

**M. El Naboulsi.**- En les intégrant ? En les enlevant ?

**M. Grevey.**- Il faut les intégrer.

Ce que j'ai "vendu" avec tous les chefs d'établissement et qui a été accepté, c'est qu'il fallait essayer de maintenir la structuration scientifique du site. donc essayons de faire en sorte que cela subsiste. Parce que si nous commençons déjà à casser tous les liens que nous avons, il est certain que nous n'y arriverons pas.

Allons-y et on verra si vos projets sont financés, sachant qu'on ne va pas tout casser, comme cela, du jour au lendemain.

**M. El Naboulsi.**- Mais on attend déjà la réponse de la Région.

**M. Grevey.**- Oui.

**M. Rauch.-** Pourquoi ne prend-on pas acte aujourd'hui de la volonté de l'uB ? Ils veulent partir, leur CA a voté. C'est-à-dire que le plan B, ce serait de commencer tout de suite à le préparer dès maintenant. Pourquoi se dire qu'il faut attendre de voir si éventuellement ils changent d'avis ? Pourquoi changeraient-ils d'avis ? Ils sont grands, majeurs, ils ont réfléchi. Cela fait tout de même plus ou moins 2 ans que cette décision est plus ou moins prévue. On ne peut donc pas considérer que c'est un coup de tête.

**M. Grevey.-** Il faut laisser le temps politique, sachant que « le temps politique », ce n'est pas 6 mois.

**M. Rauch.-** Il est donc très court ?

**M. Grevey.-** Oui. C'est-à-dire que d'ici 15 jours, nous serons au clair.

**M. Rauch.-** Je pense que nous y sommes déjà aujourd'hui, non ?

**M. Grevey.-** Non...

**M. El Naboulsi.-** Qu'est-ce qu'a donné la réunion d'hier ?

**M. Grevey.-** C'était très bien, mais on n'a pas parlé du vecteur qui porte. Ce qui veut dire que tout le monde a envie de travailler, les gens ont envie de travailler ensemble, ont envie de porter des choses pour le site, etc. C'est le premier élément qui est important.

Après, quand on arrivera au bout et qu'on parlera du vecteur, il y aura peut-être des divergences. C'est à peu près certain. Donc soit les uns et les autres vont s'entendre, vont tous faire un pas en avant ou un pas de côté, peu importe et peut-être qu'on arrivera à une solution qui sera intéressante. Mais peut-être qu'on en arrivera à un éclatement. On en arrivera peut-être à une solution que, personnellement, je ne trouverai pas bonne.

**Mme Roudaut.-** J'ai une question concernant les formations qui sont directement portées par UBFC telles que les masters internationaux. Que deviennent-elles dans ce cas-là ?

**M. Grevey.-** Je vous donne mon point de vue. Il me semblait que les masters internationaux qu'on appelle « UBFC » n'ont pas beaucoup de sens. En revanche, que l'on dise que ce sont des masters co-accrédités UFC-UBFC, uB-UBFC, Institut Agro-UBFC me paraît pertinent. Ceci tout simplement parce qu'en ayant des formations co-accréditées, cela nous permet d'émarger à certains appels à projets européens, ce qui nous permet de gagner des éléments.

En revanche, dire que c'est seulement UBFC qui est accrédité, je ne vois pas bien l'intérêt. Je vous le dis franchement.

**Mme Piat.-** Il y a des mentions de master qui ne sont qu'UBFC et qui sont tout de même co-accréditées.

**M. Grevey.-** Oui, mais il y a toujours des établissements opérateurs.

**Mme Piat.**- Oui, il y a au moins deux partenaires. Est-ce qu'on peut l'afficher comme co-accrédité ?

**M. Grevey.**- La co-accréditation dépendra de ce qui sera décidé pour l'offre de formation. Et puis on parlera de co-accréditation avec UBFC ou avec autre chose suivant le vecteur qui sera utilisé pour porter les choses. Il faut donc forcément que cela aille vite maintenant puisque l'offre de formation doit être déposée début mars à l'HCERES. Et comme il faudra passer dans les conseils, ce sera donc typiquement avant la fin de l'année.

**M. Barakat.**- En 2012, on avait 50 masters co-accrédités. Aujourd'hui, il ne reste quasiment plus rien. On a les masters internationaux accrédités par la ComUE.

**M. El Naboulsi.**- Serait-il possible de solliciter la Région pour savoir ce qu'il faut faire ou avoir la position de la Région ?

**M. Rauch.**- Ce qui est surprenant, c'est qu'au CA de l'uB, la personne de la Région a souhaité ne pas participer au vote. C'est bizarre. Pourquoi n'a-t-elle pas voté contre ?

La Région avait en effet dit qu'elle souhaitait que les deux universités restent ensemble.

**M. Grevey.**- La position de la Région est relative aux dépôts des appels à projets. Mais je pense qu'elle ne répondra pas.

**M. El Naboulsi.**- Cela n'a pas de sens de déployer une telle énergie s'il n'y a rien après.

**M. Grevey.**- Il n'y aura pas forcément rien.

**M. Rauch.**- Pour les appels à projets « Plateformes », l'année dernière il y avait 4 millions d'euros proposés par la Région. Cette année, il y a 2 millions d'euros. Donc suite à la perte de l'ISITE, la Région a répondu.

**M. Chamagne.**- Ce n'est pas aussi simple que cela.

**M. Rauch.**- Non, ce n'est pas aussi simple, mais c'est tout de même déjà une partie de la réponse.

**M. Chamagne.**- Je ne suis pas sûr que ce soit lié à la perte de l'ISITE.

**M. Vigreux.**- Ce n'est pas aussi simple parce qu'il y a des investissements qui sont partis ailleurs. On ne peut pas dire qu'ils sont passés de 5 millions à 2 millions à la suite de la perte d'ISITE. Je crois qu'il y a eu des demandes qui ont été mises ailleurs. Mais je parle sous le contrôle de Pascal Neige puisque nous étions à la même réunion sur les 4 ans.

**M. Chamagne.**- Oui, moi aussi. Donc non, ce n'est pas aussi simple.

**M. Rauch.**- J'y étais aussi et, pour moi, c'est une réponse.

**M. Rauch.**- Non parce qu'ils ont mis 1 million de plus sur les ANE (accueils de nouvelles équipes), il faut donc le prendre quelque part. Et puis, il y a des problématiques liées à l'augmentation des coûts des fluides. Je crois que le Conseil régional a une ardoise qui a augmenté de 86 millions parce qu'il s'occupe des lycées. Ce sont 86 millions qu'il faut aussi trouver quelque part.

**M. Vigreux.**- Ils ont des compétences et il y a des choses qui ne sont pas de leurs compétences.

**M. Rauch.**- Si jamais UBFC se poursuit sans uB, donc avec les six établissements restants, qu'on appellera peut-être UBFC2 ou je ne sais pas comment, est-ce que cette UBFC2 va pouvoir rentrer dans le classement de Shanghai ? Parce qu'aujourd'hui, UBFC n'est finalement toujours pas classée dans ces classements internationaux.

**M. Grevey.**- C'est une question de volonté des établissements de faire en sorte que ce soit le cas. Cela pourrait donc être le cas.

**M. Rauch.**- Si on avait été classé depuis 2 ans, on aurait certainement un meilleur classement que celui d'aujourd'hui puisqu'UFC a malheureusement disparu suite au désabonnement de WoS.

**M. Grevey.**- Non, il n'est pas certain que nous soyons meilleurs que ce qu'est l'uB aujourd'hui, mais on ne serait pas loin.

**M. Rauch.**- UBFC serait forcément devant uB, si elle était classée, avec la somme de tous les chercheurs de Franche-Comté.

**M. El Naboulsi.**- Est-ce que l'on continue de signer Bourgogne-Franche-Comté ?

**M. Grevey.**- Ce sera lié à ce qui va se décider dans les 15 jours qui viennent.

**M. Chamagne.**- C'est suivant la trajectoire qui sera suivie.

**M. Grevey.**- On posera la question demain puisque nous avons une réunion avec la Région.

**M. Chamagne.**- Je pense que dans 15 jours, une décision sera prise.

**M. El Naboulsi.**- Je ne me rappelle plus la date limite pour le dépôt sur la plateforme ?

**Mme Monnin.**- C'est le 15 décembre.

**M. El Naboulsi.**- Il me semble que c'est avant puisqu'il y a une évaluation interne au labo puis le classement.

**Mme Ballenegger.**- Je voudrais revenir sur la question à la Région pour la recherche.

S'il y a un projet sur deux universités, université de Franche-Comté et université de Bourgogne, qui va évoluer les projets ?

L'année dernière, ce sont les établissements qui ont fait les classements. Pour cette année, qui va classer les projets ? Est-ce que ce sera tout de même UBFC, c'est-à-dire la commission recherche, ou est-ce que cela va rester dans les établissements ? Ceci pour savoir comment rédiger les projets.

**M. Chamagne.**- Pascal Neige peut peut-être répondre ?

**M. Neige.**- Oui, je peux apporter quelques éléments un peu généraux.

Je vais tout de même apporter un élément plus global sur nos relations avec la Région. Je l'ai d'ailleurs déjà dit en CAC. En tant qu'universitaire, je considère que nous n'avons pas à tenir compte de ce que veut la Région pour définir ce que nous voulons. Ceci pour le cadre un peu général. Il faut qu'on y fasse attention.

Il me semble que nous devons travailler avec eux, collaborer avec eux, mais je ne pense pas que nous devons décider de notre avenir sur des éléments trop forts venant de la Région.

Concernant les appels à projets, je ne comprends pas bien le débat. Vous m'excuserez.

Il y a un appel à projets de la Région. Il est annualisé. Tout le monde sera dans la ComUE pendant encore un an, jusqu'à fin 2023. Je ne vois donc pas pourquoi on essaierait de changer quoi que ce soit pour l'instant. Il me semble que c'est l'année prochaine qu'il faudra changer, en fonction des trajectoires qu'on aura décidées et en fonction éventuellement de ce que la Région aura changé ou pas changé.

Pour cette année, continuons nos projets tels que nous voulions les déposer. Tout est déjà contraint. Certains projets sont évalués par les Graduate Schools, certains projets sont évalués par UBFC, d'autres sont évalués par les établissements membres. Tout ceci est calé dans les règlements d'intervention de la Région. Ils sont en cours. Je ne vois donc pas pourquoi on modifierait nos dépôts de projet.

On est en train de voter les demandes de plateformes ; on continue à les demander. Je pense que ce sera l'année prochaine qu'il faudra modifier les choses.

**M. El Naboulsi.**- Pour moi, c'est la position de la Région qui a dit qu'elle ne traitait qu'avec UBFC.

**M. Neige.**- Elle ne traite pas avec UBFC, ce n'est pas vrai. Elle traite avec les établissements de santé, elle traite avec les ONR et pour certains appels à projets, elle traite avec les établissements membres. Les accueils des nouvelles équipes de recherche sont gérés directement, pour ceux qui ne sont pas dans des UMR CNRS, dans les établissements membres.

En réalité, tout est déjà défini et je ne pense pas que la Région change son règlement d'intervention en deux jours, sauf si on nous dit le contraire demain. Pour moi, on peut aller sur les règlements d'intervention tels qu'ils sont définis cette année.

**M. Vigreux.**- J'ai des questions sur les quatre domaines. Quid des quatre domaines ? Quid de la structuration du 4<sup>ème</sup> domaine qu'on nous a demandé ?

On avait fait des retours à nos VP respectifs, etc. On avait lancé une procédure pour que les Potem soient remplacés et qu'il y ait des gens qui soient piochés pour les animations. Est-ce que tout est gelé ? Est-ce que tout est arrêté ?

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue avec tout cela, c'est qu'il y a du découragement de la part des personnes qui se sont investies, qui travaillent dans des logiques communes et dans des logiques de co-construction. Il me semble en effet que c'est difficile à encaisser.

**M. Grevey.-** Au niveau de la structuration scientifique avec les domaines ou les instituts, il y a eu un COS avec les chefs d'établissement, les établissements de santé et les organismes de recherche où il a été décidé de maintenir cette structuration, mais de lancer les travaux une fois que la trajectoire serait définie, c'est-à-dire d'ici une petite quinzaine.

On essaye de faire en sorte de tout conserver.

**M. El Naboulsi.-** J'ai pris un calendrier. Le 14 octobre, c'est le dépôt des projets définitifs qui doivent être validés par les unités. Après, du 17 octobre au 30 novembre, c'est le classement et c'est effectivement au mois de décembre qu'il y aura les échanges avec la Région.

**M. Chamagne.-** On est tous d'accord sur le fait que nous sommes tout de même dans une situation très incertaine, on ne peut pas dire autre chose. Le côté positif des choses, c'est que les chefs continuent à discuter ensemble. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les portes ne sont pas fermées entre eux. C'est déjà un premier côté ; il y a des discussions, il y a des réunions de travail. C'est tout de même important.

Après, la trajectoire et le fait de savoir qui va porter seront très importants. Comme l'a dit le Président, on devrait avoir des réponses d'ici une quinzaine de jours. Il faut que nous ayons des réponses, je crois que c'est assez clair. Est-ce que la tendance va s'inverser ? Je ne sais pas lire dans les boules de cristal ou dans le marc de café. J'y crois, je l'espère. Après, on verra bien ce qu'il en sera, mais c'est vrai que c'est assez difficile à vivre et qu'on pourrait s'en passer.

Je pense que le paysage universitaire de demain, si cela devait éclater, en subirait tout de même des conséquences assez graves pour les années à venir. Et quand je dis « les années à venir », ce n'est pas dans les 6 mois, c'est sur la décennie à venir, voire plus. On peut donc espérer que la raison l'emporte. Mais nous en reparlerons lors du prochain CAC, en espérant que la situation soit claire, du moins je l'espère puisqu'on ne peut pas attendre encore des semaines et des semaines. Je pense que le ministère attend aussi quelque chose puis décidera.

Comme l'ont dit Jean-Yves et le Président, est-ce que ce sera juste des phrases ou est-ce qu'il y aura des sanctions financières ? Est-ce que tout le monde en subira les mêmes conséquences ? Je ne saurais évidemment pas le dire, mais à mon avis, le ministère est très attentif à ce qui se passe. Il décidera donc et après, ce sera évidemment difficile de contrecarrer ses plans. Mais je pense qu'ils sont très attentifs à ce qui se passe en Bourgogne-Franche-Comté et qu'ils attendent vraiment une trajectoire. Laquelle ? C'est dans les mains des présidents et directeurs des établissements.

**M. El Naboulsi.-** Ce ne serait pas la première disparition d'une ComUE, il y en a eu d'autres. Il suffit donc de regarder comment cela s'est passé, comment les gens se sont préparés, ce qu'on peut faire avec les formations, avec les étudiants, le personnel.

Il est à mon avis très important de préparer cela dès maintenant, même s'il y a un plan B et que des discussions politiques permettent de sauver les choses.

**M. Grevey.-** Oui, mais en théorie, on avait déjà lancé cela depuis le mois de mars. Sauf que pour travailler, il faut que les DGS acceptent de se parler.

**M. El Naboulsi.**- Oui.

**M. Grevey.**- Et pour l'instant, cela n'a pas été le cas.  
J'imagine que les choses vont évoluer, mais il faudrait que cela se passe assez vite.

**M. Chamagne.**- Quand on regarde le nombre de ComUE qu'il y avait il y a 5 ou 10 ans et aujourd'hui, on peut dire que le modèle n'est pas top, c'est sûr.

Après, entre un modèle qui ne marche pas bien et dire que chacun se retranche dans son camp ou dans son université, il y a certainement un pas entre les deux. C'est là une vue personnelle des choses, mais aujourd'hui, quand on regarde ce qui se passe au niveau du paysage universitaire français, on voit bien qu'on n'est pas sur « chacun dans son université ». On parle en effet de regroupements, d'alliances, etc. Je pense donc que le fait que chacun reparte chacun dans son coin n'est pas la première chose à faire.

Maintenant, il va certainement falloir trouver un compromis. Je peux comprendre que ce ne soit pas simple, mais il faut une solution.

**M. Rauch.**- En ce qui concerne notre ComUE, depuis 2014-2015, on voit tout de même qu'on avait fait plein de progrès, qu'on a eu de bons résultats. Le ministère l'a d'ailleurs rappelé. Beaucoup d'appels à projets ont été gagnés, il y a 113 ANR, 26 projets H2020. Tout cela, ce sont des signes forts qui montrent que même si l'instrument ComUE peut avoir des imperfections, en Bourgogne-Franche-Comté il avait tout de même réussi à fonctionner assez bien. Il y a en effet plein de collaborations qui ont été faites entre les deux universités.

Par contre, la lettre du Président qui dit : « Si le mariage est à Besançon, on divorce, mais on vous tend la main et on se remarie à Dijon » veut clairement dire que ce n'est pas l'établissement ComUE qui est en cause, c'est stratégiquement autre chose. C'est la position du siège qui, depuis le début, pose problème. Et là, on n'y peut rien puisque c'est une loi qui a été décidée en 2015 et on ne peut pas revenir dessus. Ce n'est donc pas de notre faute à nous.

**M. Chamagne.**- On va clore le débat de manière momentanée. Il y a des réunions, il y en aura encore la semaine prochaine. Il faut se dire que l'on va rester optimiste et attendre des réunions de raison afin que, d'ici une quinzaine de jours, on aille dans le bon sens des choses.

**M. Grevey.**- Et si on ne va pas dans le bon sens, on ira dans le mauvais sens.

**M. Barakat.**- De toute façon, il faut un électrochoc. Cela fait 10 ans que cela ne va pas, il faut le dire. Côté recherche, ça marche, on a des projets, mais la gouvernance a toujours été défaillante, ceci de manière globale, au sens politique du terme.

Il faut voir le côté positif de la chose ; c'est peut-être ce qui va nous obliger, collectivement, à chercher une issue positive. Il faut le voir de cette façon.

**M. Grevey.**- Le jury ISITE avait dit : « Les jambes vont plus vite que la tête ».

**M. Rauch.**- C'est exactement ça.

**M. Vigreux.**- Je reprends Gramsci : « Le pessimisme de la raison est l'optimisme de la volonté » parce que c'est ce qui fait qu'on travaille ensemble.



**M. Chamagne.**- Merci pour ces différents éclairages, différentes prises de parole. On en reparle prochainement.

**M. El Naboulsi.**- Si je peux me permettre, Dominique, il faut communiquer à l'ensemble de la communauté pour que l'on sache où on va.  
C'est mon point de vue et je pense que c'est dans l'intérêt d'UBFC.

**M. Grevey.**- Entendu.  
Bonne continuation.

*(Départ de M. Dominique Grevey).*

**M. Chamagne.**- Merci.  
Je vous propose d'aborder les deux points suivants.

### 3. Nouvelle direction de l'école doctorale Environnement-Santé

Je vais partager le document à l'écran.

Thierry Rigaud aurait dû présenter ce point mais, comme je l'ai dit en CAC restreint, il a eu un décès dans sa famille, notamment celui de son papa. Il ne peut donc pas être parmi nous aujourd'hui. C'est Pascal Neige qui va présenter le dossier.

**M. Neige.**- Merci Didier. Thierry ne peut effectivement pas être là, je vais donc le remplacer.

Suite au décès de Philippe Lutz, c'est Thierry Rigaud qui a pris la direction du collège doctoral. Thierry Rigaud était auparavant directeur de l'école doctorale Environnement Santé, il lui était donc difficile de maintenir sa position de directeur du collège et de directeur d'une des ED intégrée au collège. Il est ainsi nécessaire de faire un changement sur la gouvernance de l'école doctorale Environnement Santé.

Thierry préparait de toute façon ce changement puisqu'il avait fait plusieurs mandats et il voulait se désengager pour le prochain. Il a donc un peu accéléré les discussions et la proposition qui est faite au Président d'UBFC, sachant que c'est lui qui devra nommer mais en s'appuyant sur l'avis de ce Conseil académique, est de demander à Nadine Bernard, qui est une professeure de l'université de Franche-Comté en poste au laboratoire Chrono-environnement et qui était jusqu'alors directrice adjointe de l'école doctorale, de devenir la directrice de l'école ES et de demander à Philippe Cayot d'être le directeur adjoint de cette école Environnement Santé.

Il y a une petite coquille sur le document que je n'ai pas vue à la relecture, je vous prie de m'en excuser. Philippe n'est pas professeur à l'uB exerçant à l'institut Agro. C'est un professeur des universités de l'institut Agro. Ce n'est pas un employé de l'uB, sauf erreur de ma part, mais je ne crois pas.

Cette proposition a été concertée avec les vice-présidents recherche des établissements, au moins pour les établissements impliqués dans l'école doctorale ES.

Cette proposition a reçu un avis favorable de toutes les parties. C'est pour cela qu'elle vous est proposée aujourd'hui.

**M. Chamagne.**- Merci Pascal.

J'ouvre le débat. Avez-vous des remarques ou des commentaires à faire ? (*Néant*).

**Mme Piat.**- On les remercie pour leur investissement.

**M. Chamagne.**- Vous aurez l'occasion de le dire à Philippe Cayot au prochain CAC.  
Merci Pascal.

Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**Mme Ballenegger.**- On a bien le CV de ce nouveau vice-directeur, mais on n'a pas le CV de Nadine Bernard. C'est un peu bizarre puisque c'est elle qui prend la place de Thierry Rigaud.

**M. Chamagne.**- C'est peut-être parce qu'elle était déjà directrice adjointe. Mais on peut demander que son CV soit joint.

**Mme Ballenegger.**- C'est parce qu'on n'a pas beaucoup d'informations.

**M. Chamagne.**- D'accord.

#### **4. Résultats des dispositifs Région 2022 « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques »**

Nous passons au dernier rapport.

Vous avez à l'écran le résultat des dispositifs Région « Vie Etudiante » et « Equipements Pédagogiques et Numériques ». Je vais vous les présenter puisque je les ai animés avec les deux sous-commissions qui ont travaillé à ce niveau-là.

Des experts s'étaient réunis, deux par dossier, pour les deux dispositifs « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et numériques ». Vous avez reçu toutes les informations. Je ne vous rappelle pas la campagne de dépôts.

À partir de là, la commission interne au CAC formation s'est réunie en visioconférence pour deux séances, les 23 et 24 mars. Cette commission a examiné 60 dossiers, 33 dossiers « Equipements Pédagogiques et Numériques » et 27 dossiers « Vie Etudiante ». Dans le rapport, vous avez la répartition des dossiers EPN et VE par établissement, avec un total de 60 dossiers.

Ensuite, dans le tableau du dessous, vous avez la répartition des attributions par la Région pour cet appel à projets avec, suivant si c'est Equipements Pédagogiques et Numériques ou Vie Etudiante et par établissement, le montant de la subvention allouée. Le total est de 1 404 345 €.

**M. El Naboulsi.**- Est-ce acté ?

**M. Chamagne.**- Oui.

**M. El Naboulsi.**- Est-ce que cela a été diffusé ?

**M. Chamagne.**- Oui, auprès des porteurs de projet. Tout le monde est au courant. Cela a été fait début septembre.

Lors du CAC du 29 juin, la délibération à la Région venait d'être faite mais nous n'avions pas les résultats. Voilà pourquoi nous n'avons pas pu en parler le 29 juin et que l'on vous donne les éléments au CAC suivant.

Vous avez ensuite le récapitulatif de tout ce qui s'est passé et, dans les annexes, tous les dossiers avec les délibérations, donc le travail des experts au niveau indirect.

C'était pour information.

Avez-vous des commentaires ?

**Mme Ballenegger.**- Est-ce que tous les dossiers ont été financés ?

**M. Chamagne.**- Non, tous les dossiers n'ont pas été financés, mais on ne le sait pas.

Nous avons le montant total des sommes attribuées par établissement, mais nous ne savons pas à quoi cela correspond en termes de nombre de projets déposés par l'établissement. Si l'établissement a déposé cinq projets, par exemple la 2<sup>ème</sup> ligne qui est l'Institut Agro Dijon, nous ne savons pas combien de dossiers ont été retenus.

Nous avons mis des avis, mais c'est la Région qui décide, au final, en fonction de l'enveloppe. Je ne peux donc pas vous dire le nombre de dossiers qui ont été validés. Par contre, les établissements le savent.

**Intervenant.**- On a les montants attribués dans les annexes.

**M. Chamagne.**- Oui, on a les subventions attribuées. Le problème, c'est que quand c'est un établissement qui n'avait qu'un ou deux dossiers, c'est facile. Si je prends l'uB ou l'UFC, il faut faire tous les calculs pour trouver le bon chiffre. Ce n'est donc pas aussi simplement.

**Mme Ballenegger.**- J'ai vu le tableau, mais je me demandais si c'était déjà un résumé tout prêt pour dire que nos avis avaient été pris en compte.

**M. Chamagne.**- Non. Ça, je ne saurais pas le dire.

Après, on pourrait avoir une petite requête auprès de la Région pour savoir, par établissement, combien de dossiers ont été subventionnés. Mais là, nous n'avons pas l'information.

Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ? (*Néant*).

Merci.

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

## 5. Questions diverses

Je voulais vous donner au moins deux informations en questions diverses, mais vous en aurez peut-être aussi.

J'en ai parlé un peu en CAC restreint, je redonne donc l'information pour tout le monde en CAC plénier.

Au cours de la dernière année universitaire, nous étions sur un mode hybride pour les CAC, ce qui nous a permis d'avoir le quorum à chaque fois. Nous n'allons donc pas changer quelque chose qui marche.

Par contre, pour ceux qui étaient présents, les CAC se passaient toujours à Besançon puisque nous avons des problèmes de salle sur Dijon.

Nous allons essayer de refaire l'alternance Besançon / Dijon parce que cela me paraît important. Cela me permettra aussi de voir des personnes de Dijon que je ne vois plus forcément.

J'ai dit en CAC restreint qu'on allait voir comment trouver une salle, soit à l'uB, soit à AgroSup et, pendant que je faisais cette proposition, Gaëlle Roudaut d'Agro Dijon nous a proposé de nous accueillir pour le prochain CAC qui aura lieu le 19 octobre à Dijon. Elle a trouvé une salle où nous pourrions faire de la visio, donc en mode hybride.

Le prochain CAC aura donc lieu à Agro Dijon.

Voilà pour la première information.

Je passe à la 2<sup>ème</sup> information. Lors du CAC du 29 juin, je vous avais donné - et je crois que Mariata l'avait fait ensuite par mail - les différentes dates des CAC pour l'année universitaire à venir. Ce coup-ci, nous sommes dans cette année universitaire.

Nous avons été obligés de changer une date par rapport au vote du CAC pour les appels à projets « Vie Etudiante » et « Equipements pédagogiques et Numériques ». Un CAC est prévu en mars, le suivant sera le 26 avril, mais nous devons donner une réponse pour mi-avril à la Région par rapport aux dossiers EPN et Vie Etudiante. Le fait de laisser le CAC le 26 avril ne nous permettrait pas de pouvoir transmettre à temps la réponse à la Région.

Ce CAC du 26 avril est donc annulé, il est avancé de trois semaines, donc au 5 avril, ce qui doit tomber un mercredi.

Mariata Dabo fera une information par mail à tout le monde, mais vous pouvez déjà le noter dans vos agendas.

Ceci s'est décidé cette semaine. Nous avons dû l'avancer de trois semaines pour des problèmes de validation en CAC de dossiers pour transmission à la Région.

Avez-vous d'autres questions diverses ou remarques à formuler avant que nous fermions ce CAC ?

**M. Charlot.**- Je reprends, en question diverse, ce que tu viens de dire sur le calendrier.

À la lecture du tableau que nous avons eu sur les Equipements Pédagogiques et Numériques, j'ai l'impression que la Région a pris la plupart des dossiers et a finalement donné la moitié de l'assiette éligible à tout le monde. Je pense que c'est ce qui a été fait, si on regarde mathématiquement.

Je me demande franchement, pour arriver à un tel résultat, si cela vaut la peine que nous y passions autant de temps que nous l'avons fait l'an dernier. Là, je pense que c'est un peu se moquer de nous car ils n'ont pas tenu compte de nos évaluations. Ils ont uniquement tenu compte du classement qui avait été fait à l'avance. C'est-à-dire que les dossiers que les établissements avaient classé en dernier n'ont rien eu. Pour le reste, ils ont donné la moitié à tout le monde.

Je ne veux donc pas passer mon temps à réévaluer des dossiers comme on l'a fait l'an dernier pour un tel résultat !

**M. Chamagne.**- Je l'entends. Je vais regarder cela de plus près avec Solène et nous ferons une analyse plus approfondie. J'y reviendrai lors du prochain CAC.

**M. Ratier.**- Il y a le montant de la demande, celui de l'attribution et ils ne peuvent pas attribuer plus de 50 %.

**M. Chamagne.**- Oui, mais ce n'est pas ce que dit Patrick Charlot. Ce n'est pas sur le pourcentage qui est attribué, c'est par rapport au classement.  
On reverra cela lors du prochain CAC. Je le note.

**M. Vigreux.**- On n'est pas sur l'éligibilité puisqu'il faut 50 % et 50 %, on le sait bien, c'est sur la somme totale. C'est-à-dire qu'ils ont pris la moitié et ils ont réparti en disant qu'il y avait tant pour uB, tant pour UFC et tant pour tous les autres établissements. Ils ont seulement fait ça et ils n'ont pas tenu compte du travail qui a été fait par les experts.

**M. Chamagne.**- C'est bien ce que j'avais compris.

**M. Vigreux.**- Il faut vérifier parce que j'ai l'impression qu'il y a des choses qui étaient bien évaluées et qui sont passées.

**M. Charlot.**- Et il y a des choses qui étaient bien évaluées, mieux que d'autres, mais classées derrière et qui ne sont pas passées.

**M. Chamagne.**- C'est également ce que nous dit Pierre-Yves Louis. Je vais donc demander à Solène qu'elle fasse une analyse. Je regarderai également et on y reviendra en question diverse lors du prochain CAC. Si c'est ça, on enverra un commentaire à la Région parce que c'est vrai qu'outre le fait que chaque dossier ait été expertisé par deux membres du CAC, nous y avons tout de même passé deux fois 4 heures en réunion. Il y a donc une expertise assez approfondie des choses et si c'est pour prendre une décision à la légèrè...

On regarde et on revient là-dessus.

**M. Varnier.**- C'est tout de même intéressant d'évaluer les dossiers parce que cela nous permet d'avoir une vision globale de tous les dossiers déposés dans toute la grande région.

**M. Chamagne.**- Oui, bien sûr.

**M. Varnier.**- Par contre, je suis effectivement d'accord sur le fait que remonter des analyses complètes pour avoir un tel résultat n'est pas forcément équilibré.

On pourrait remonter des analyses succinctes en disant : « idem au classement des établissements ».

**M. Chamagne.**- Ce n'est pas ce qu'on a fait.

Il n'y a pas de souci ; je regarde cela de plus près avec Solène et nous y reviendrons.

**Mme Ballenegger.-** Je voudrais enchaîner avec l'autre commission parce qu'au CAC de décembre de l'année dernière, vous aviez promis de donner plus d'informations sur le fonctionnement de cette commission recherche. Comme vous étiez malade en janvier, nous n'avons pas eu d'informations.

Pour cette année-là, pour les demandes recherche à la Région, est-ce que cette commission recherche va se réunir ?

**M. Chamagne.-** J'avais commencé à en parler avec les deux VP recherche des deux universités, Pascal Neige et Hugues Daussy. Puis il y a eu ces périodes où c'était difficile pour moi, ceci pendant presque 3 mois et je ne suis pas revenu dessus.

Je vais donc revoir cela avec eux et voir comment on peut faire travailler cette commission dans le cadre du CAC.

**Mme Ballenegger.-** On ne voit plus la composition des deux commissions formation et recherche sur le site d'UBFC. Au début, c'était bien affiché et, depuis 6 mois au minimum, ce n'est plus le cas.

**M. Chamagne.-** C'est au niveau Com. Je ne suis pas allé voir.  
Je vais demander à Mariata Dabo de faire le nécessaire pour les y remettre.

**Mme Ballenegger.-** C'était en ligne après les élections.

**M. Chamagne.-** On va donc regarder.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Néant*).

Si vous n'avez pas d'autres remarques, je vous remercie pour votre présence.

À la prochaine fois sur Dijon puisqu'Agro est situé à Dijon. Je vous verrai donc avec plaisir sur Dijon et certainement avec beaucoup plus de Dijonnais que ces dernières séances puisque vous serez à domicile, si je peux m'exprimer ainsi.

**M. El Naboulsi.-** Est-ce qu'il y aura des plateaux-repas ?

**M. Chamagne.-** Je ne sais pas comment ce sera organisé, on verra.

**Mme Roudaut.-** Je ne vous promets pas des plateaux-repas. Du café, je veux bien, mais des plateaux-repas, à mon avis c'est plus compliqué.

**M. Chamagne.-** Merci à vous et bonne fin de journée.

- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 48).*

Didier CHAMAGNE

Président du CAC d'UBFC

